



2024-3

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-quatre le 12 février à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Serge ABOULIN, Christiane PAUZON, Christian GIRARD,  
Raymonde HABOUZIT, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Sébastien GAGNE,  
Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC, Anne-Marie TORE,  
Bernadette PELISSIER, Sabine JOUVHOMME

Excusés :

Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME  
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE  
Christine SIMON qui a donné procuration à Bernadette PELISSIER  
Valérie GAGNE

Secrétaire de séance : Sébastien GAGNE

**OBJET : CHARGES LOCATIVES APPARTEMENTS 2 RUE VALLON DU SUC**

Monsieur le Maire rappelle que les trois logements communaux situés 2 Rue Vallon du Suc font l'objet chaque année d'une régularisation des charges pour les dépenses de chauffage collectif, dont la provision a été fixée à 50 € par mois à depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, et à régulariser au vu du relevé effectué sur chaque compteur permettant ainsi de fixer les restes à payer (ou restes à devoir) et la provision à demander après régularisation.

Le relevé laisse apparaître les régularisations suivantes s'élevant à :

- + 230.95 € pour le logement 1,
- 6.57 € pour le logement 2,
- + 295.09 € pour le logement 3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE les régularisations évoquées ci-avant,
- DIT que ces sommes seront recouvrées ou rendues auprès des locataires avec le loyer du mois de mars 2024,
- MAINTIENT le montant de la provision à 50 € mensuel pour les trois logements,
- MAINTIENT le principe de relève annuelle afin de fixer les restes à payer ou les restes à devoir.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,  
Sébastien GAGNE